

POW HER

CONCOURS PHOTO

pour la journée internationale des droits des femmes

Dans le cadre de l'organisation de l'évènement PowHer qui se tiendra le 8 mars 2025 pour célébrer la journée internationale des droits des femmes, le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes organise un concours photo. L'objectif est de mettre en avant le regard que les élèves de Monaco portent sur l'image de la femme.

Thème

« Force Féminine »

Article 1 - Catégories

Le concours est ouvert à tous les élèves scolarisés en Principauté de Monaco de la 6ème à la terminale. Il se divise en deux catégories :

- **Catégorie n° 1** : les collégiens de la 6ème à la 3ème ;
- **Catégorie n° 2** : les lycéens de la seconde à la terminale ;

Article 2 - Format des photos

Chaque participant pourra soumettre **au maximum deux photos**.

Les photographies pourront être soumises dans les formats suivants :

- 3:2 - en portrait ou paysage
- 4:3 - en portrait ou paysage
- 16:9 - paysage obligatoirement
- format 1:1 - carré

Le format de chaque fichier doit être du jpeg (= jpg) et la dimension du côté le plus long doit être de 3000 pixels.

La retouche est autorisée mais limitée à de légères modifications (saturation, contrastes...) ne dénaturant pas l'esprit de la prise de vue originale. L'inversion du sens de lecture, le recadrage et le traitement noir et blanc sont acceptés. Sont autorisés également le HDR modéré et la photo panoramique. En revanche, le photo-montage (toute technique numérique modifiant la perception de la scène originale) est interdit.

Les photographies ne doivent pas comporter de cadre, ni de signature, ni de logo personnel.

Les photographies devront être nommées comme suit :

« N° de catégorie_Nom_Prénom_n° de photo.jpg »

Exemple : Si Martin Dupont, élève de 4^{ème} souhaite soumettre deux photographies, il devra les nommer :

- 1_Dupont_Martin_1.jpg

- 1_Dupont_Martin_2.jpg

Chaque photographie pourra être accompagnée d'un titre qui sera à préciser dans le formulaire d'inscription. Soyez vigilant au numéro pour que le titre corresponde à la bonne photographie.

Article 3 – Calendrier

Le cliché numérique ainsi que le formulaire d'inscription doivent être soumis **avant le 7 février 2025 à minuit**, selon les modalités de participation suivantes.

Article 4 – Participation

Pour participer, chaque candidat ou son représentant légal devra :

- Compléter le formulaire d'inscription au concours situé à la fin de ce règlement ou accessible au lien suivant : <https://dfm.mc/wp-content/uploads/2025/01/Concours-Photo-PowHer-2025-Fiche-dinscription-1.pdf>
- Uploader la(les) photo(s) en HD sur le service de transfert suivant pour obtenir un lien de téléchargement valable 7 jours : <https://www.transfERNOW.net>
- Envoyer le formulaire d'inscription accompagné du lien de téléchargement à l'adresse électronique suivante : dfm@gouv.mc

Article 5 - Droit d'auteur et renonciation au droit à l'image

Le participant garantit être l'auteur des photographies envoyées et être le seul détenteur des droits associés à l'image. Si sur la photographie apparaissent des personnes reconnaissables, l'auteur doit avoir obtenu leur accord et, si le sujet est mineur, le consentement du représentant légal.

Article 6 - Droit d'utilisation

Toutes les images transmises demeurent la propriété des auteurs. Toutefois, l'envoi tel qu'indiqué ci-dessus donne implicitement le droit au Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes de les publier sur son site Internet et sur les différents réseaux sociaux associés (Instagram & Facebook).

En outre, les auteurs accordent implicitement le droit au Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes d'utiliser les images à l'occasion d'expositions ou d'événements, ou pour des brochures, catalogues, vidéos, livres ou tout autre support de communications liées aux actions de ce Comité, sans aucune rémunération ou compensation pour les concurrents. Le copyright sera indiqué.

Article 7 - Jury

Le jury sera présidé par le Comité pour la promotion et la protection des Droits des Femmes et composé de membres et partenaires du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes.

Le jury sélectionnera les vainqueurs pour chaque catégorie.

Article 8 - Prix

Les meilleures photographies seront récompensées par des lots.

L'acceptation des œuvres et l'assignation des prix par le jury seront sans appel.

Article 9 - Communication des résultats et remise des prix

Les résultats ainsi que les œuvres récompensées seront publiés sur le site internet du Comité (www.dfm.mc)

La remise des prix aura lieu le samedi 8 mars à l'espace Léo Ferré.

Les candidats primés seront avisés en avance.



FICHE INSCRIPTION

Concours photo pour la journée internationale des droits des femmes

Thème : « Force Féminine »

Coordonnées du photographe

F M

NOM ET PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

TELEPHONE :

ADRESSE EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA) :

CLASSE ET ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

- Je déclare participer au concours photo «PowHer 2025», en ayant pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.
- Je déclare accepter que mes photos soient utilisées par l'organisateur, sans contrepartie financière.

Lieu :

Date :

Signature :

Autorisation Parentale

Tout concurrent faisant état d'un âge inférieur à 18 ans au moment de l'inscription, doit fournir l'autorisation parentale ci-dessous pour participer au concours.

CONCOURS PHOTO « PowHer 2025 »

Je soussigné(e) :

né(e) à (ville, pays) :

le (jj/mm/aaaa) :

résidant (adresse) :

En ma qualité de responsable légal de (prénom et nom du photographe) :

né(e) le (jj/mm/aaaa) à

déclare autoriser sa participation au concours photo « PowHer 2025 »

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours.

Lieu :

Date :

Signature :